**Projet de Termes de référence pour l’évaluation à mi-parcours du Projet de Renforcement d’une Education Inclusive et sensible au Genre en Mauritanie**

*Période de mise en œuvre : Janvier 2024-Décembre 2026*

1. **Contexte et présentation du projet**

1.1. Principaux enjeux et défis

Le secteur de l'éducation a connu des progrès significatifs ces dernières années, notamment en termes d'accès et d’achèvement du primaire. Entre 2000-2001 et 2012-2013, les taux bruts de scolarisation ont augmenté de 88 % à 97 %. Les taux d'achèvement du primaire ont également augmenté de 53 % en 2002 à 71 % en 2013.

Malgré ces progrès, divers problèmes liés au secteur persistent et ont encore besoin d'être traités. Cela inclut :

* la faible qualité de l'éducation de base
* le faible accès et la faible qualité de l'enseignement secondaire
* la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé
* le faible taux de passage dans le secondaire (seulement 55 % pour les filles et 61 % pour les garçons en 2013)
* le manque d'enseignants qualifiés dans le secondaire.[[1]](#footnote-1)

1.2. Communautés et groupes marginalisés et exclus :

Les communautés et groupes vivants en milieu rural et péri-urbain : compte tenu de la précarité qui prévaut dans ces zones, de la pauvreté et de l’éloignement des structures scolaires. Très souvent les filles sont mariées en bas âge et les garçons sont exploités dans les activités génératrices de revenu pour aider leurs parents à survivre. Une étude réalisée par l’Unicef a révélé que les raisons de non scolarisation et de déscolarisation d’un enfant sont de nature variable selon le genre, l’âge et le milieu de résidence. Ces raisons peuvent, cependant, être classées en trois catégories :

* Causes économiques : 26% des cas selon l’enfant et 29% selon les parents ;
* Causes socioculturelles : 47% des cas selon l’enfant et 41% selon les parents ;
* Causes socio-spatiales : 18% des cas selon l’enfant et 20% selon les parents.

Pour la non scolarisations, les principales raisons avancées par les enfants étaient : (i) la décision de la famille pour 32,5% des cas (23,6% des garçons et 40,7% des filles), (ii) le choix de l’école coranique pour 22% des enfants du milieu rural et 19,2% des enfants en milieu urbain, (iii) les questions économiques (manque de moyens, la nécessité de travail) pour 31% et (iv) l’éloignement de l’école pour 21,1% des enfants en milieu rural (27,8% des filles et 15,5% des garçons) et en zone urbaine, 5,4% seulement en milieu urbain (5,9% chez les filles contre 4,9% pour les garçons).

1.3. Questions clés liées à l'égalité des genres au niveau du pays :

Selon les résultats de la plus récente enquête [d’Afrobarometer en Mauritanie](https://www.afrobarometer.org/articles/lacces-a-leducation-reste-le-probleme-majeur-degalite-des-genres-selon-les-mauritaniens/), l’accès à l’éducation demeure le plus important des défis liés à l’Egalité des genres à adresser par le gouvernement et la société́. Les hommes bénéficient de l’éducation secondaire et post-secondaire plus que les femmes, et il y a plus de femmes que d’hommes non-instruits dans le pays. Le gouvernement mauritanien s'est fixé pour mission de relever ce taux par

* Le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décisions relative au domaine public,
* la lutte contre la mortalité maternelle et l’instauration de services de santé sensibles au genre.
* le développement d’une stratégie visant à l’autonomisation économique des femmes,
* faire de l’accès et du maintien des filles dans le cycle secondaire une priorité majeure de la programmation.
* la lutte contre les VBG

1.4. Paysage général de la société civile nationale

La société civile mauritanienne est le résultat d’une longue évolution commençant depuis l’époque précoloniale. La mondialisation qui a enlevé le couvercle sous lequel la société civile mauritanienne cherchait à émerger depuis trois décennies et l’avènement du libéralisme à la faveur de la Constitution de juillet 1991 ont permis la naissance d’un vaste mouvement associatif dont le cadre juridique existait pourtant depuis la loi de 1964 sur les associations.

Le panorama des organisations à la base en Mauritanie est caractérisé par une richesse et une diversité d'acteurs. Cette diversité est composée principalement de deux grandes typologies. La première typologie est celle d'une société civile qui opère à travers des liens informels. Elle est caractérisée par un fort encrage traditionnel. La deuxième catégorie est composée d'acteurs dits "formels". Le niveau de participation des organisations de la SC dans la gouvernance locale au niveau communal et au niveau des Wilayas est assez limité.

En ce qui concerne les autorités étatiques avec lesquelles la SC entretient des rapports, on constate une facilité d'interaction avec les ministères. Il existe en Mauritanie principalement trois différentes catégories de cadres de concertation qui voient la participation de la SC à différents niveaux : les cadres statutaires, les cadres programmatiques et les cadres à valeur sociétale.

1.5. Espace civique pour s'engager dans le dialogue national sur le secteur de l'éducation

Le GLPE constitue un espace de dialogue de tous les acteurs du secteur de l’éducation, mais la Coalition nationale pour l'éducation (COMEDUC) n’est pas le chef de file de la société civile au sein de ce groupe de travail. Toutes fois la COMEDUC travaille dans ce sens pour avoir une représentative au sein de ce groupe de travail et saisir aussi l’opportunité de plaider pour cette cause lors des prochaines campagnes des élections présidentielles en Avril 2024 en Mauritanie.

1.6. Principaux processus politiques ou opportunités connexes pour la période 2024-2026

La Coalition nationale pour l'éducation (COMEDUC) aura pour la période 2024-2026 pour objectif de suivre d’œuvre de la déclaration de politique générale du gouvernement notamment les aspects relatifs à :

* L’éradication de toutes les formes d’inégalités issues des discriminations sociales
* La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP, 2016-2030)
* L’implication toujours plus grande des femmes dans les actions de développement,
* Renforcement de l’autonomisation des femmes et leur présence dans les sphères de prise de décision
* Le suivi de l’application des textes juridiques protégeant les droits des femmes, et à la consolidation de leur participation politique.
* Suivi de l’application de la loi 2001-054 du 19 07 2001 portant obligation de l’enseignement fondamental.
Contexte fragile et affecté par un conflit
* Suivi de la mise en œuvre de la nouvelle loi d’orientation du système éducatif mauritanien

1.7. S'adapter et travailler dans des contextes fragiles et touchés par des conflits (le cas échéant)

La Mauritanie ne figure pas sur la liste des pays touchés par des conflits. Cependant nous suivons de très près la situation dans la région afin d’adapter notre mission de promotion de l’éducation de bonne qualité, inclusive et accessible à tous. Dans l’Est du pays la région frontalière avec le Mali reçoit aujourd’hui des milliers des refugies venant du Mali offrant alors une éducation en contexte d’urgence.

**2. Théorie du changement et voies de changement**

Les changements opérés durant la phase en cours du projet EOL seront poursuivis, consolidés et renforcés dans le cadre du nouveau projet 2024-2026, notamment par la prise en compte des directives de la nouvelle loi d’orientation du système éducatif mauritanien par l’exploitation et l’utilisation des connaissances acquises lors des sessions de formation pour le renforcement des capacités des coalitions dispensées dans le cadre du projet EOL dans différents domaines.

A long terme, notre coalition vise, à travers le projet, à contribuer à davantage d’équité, d’inclusivité et de renforcement de la dimension genre dans le système éducatif en Mauritanie, notamment à travers la lutte contre la déperdition scolaire dû au travail d’enfants et au mariage précoce des filles, l’enseignement des langues nationales (Poular, Soninké et Wolof), l’amélioration de l’accès à l’éducation publique des enfants issus de groupes sociaux vulnérables comme les jeunes filles, les enfants souffrant d’handicaps et les enfants du milieu rural et des quartiers pauvres et périphériques des grandes agglomérations urbaines.

A travers le Commissariat aux Droits de l’Homme, à l’Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC) a Elaborer et mis en œuvre la politique nationale de Promotion de la Société Civile. Et le programme de renforcement des capacités des Organisations de la société civile. Cela s’est traduit par L’organisation d’ateliers de formation au profit de 100 organisations de la société civile sur le plaidoyer, la gestion administrative et financière et l’élaboration des projets.

2.1.. Principales hypothèses de la théorie du changement

* + La volonté politique du gouvernement de soutenir les OSC dans leur travail de promotion de l’éducation en Mauritanie
	+ Pas de risque sanitaire tel que le coronavirus
	+ Pas de troubles politiques au cours de la période 2024-2026
	+ COMEDUC a une expérience avérée en matière de plaidoyer pour l'éducation inclusive, grâce à son réseau national et à ses équipes réparties dans tout le pays.

2.2. Obtention de résultats durables

Les capacités opérationnelles de COMEDUC en matière de techniques de plaidoyer pour une éducation équitable et sensible au genre, seront renforcées ce qui permettra à la coalition d’être mieux outillée et mieux préparée à remplir les missions qui lui sont dévolues en matière de dialogue sur les politiques publiques dans le secteur éducatif, et d’exercer davantage d’influence dans ce domaine. La stratégie qui sera poursuivie pour provoquer les changements souhaités dans ce cadre est basée sur le suivi permanent et l’évaluation continue de la mise en œuvre de la déclaration de la politique générale du gouvernement en matière d’éducation, l’application de la loi 2001-054 du 19 07 2001 portant obligation de l’enseignement fondamental et l’application de la nouvelle loi d’orientation du système éducatif mauritanien.

1. **Aperçu des objectifs, des réalisations et des activités du projet**

Ce projet contribuera à accroître l'implication de la société civile nationale dans la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives en Mauritanie, en mettant l'accent sur l'inclusion et le genre. Cela passe par (i) Le renforcement de la position de la Coalition (COMEDUC) en tant qu'organisation dynamique et inclusive à travers la mise en place de systèmes améliorés visant à mobiliser les efforts de la société civile pour un engagement politique dans le domaine de l'éducation. (ii) La participation de la coalition à la mise en œuvre et au suivi de politiques éducatives inclusives et sensibles au genre en Mauritanie en synergie d’actions avec d'autres OSC.

**4.Alignement sur les objectifs et le cadre de la CO 1 d’EOL**

##  Compte tenu du fait que le thème de la CO 1. 2 d’EOL était de Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l’éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi d'ici 2023, Comeduc a participé à la planification et aux dialogues initiés par le gouvernement de Mauritanie dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réforme du système éducatif mauritanien. Comeduc va poursuivre son action de plaidoyer pour une réelle application des dispositions de la nouvelle loi et assurer le suivi de l’application de ses dispositions. Notamment en ce qui concerne les aspects d’inclusivité et d’équité.

**OS1** : La Coalition nationale pour l'éducation (COMEDUC) a renforcé sa position d'organisation dynamique et inclusive à travers la mise en place de systèmes améliorés visant à mobiliser les efforts de la société civile pour un engagement politique dans le domaine de l'éducation.

* + Résultat 1.1 : Renforcement du fonctionnement régulier des organes de la coalition
		- * Extrant 1.1.1 : Soutenir l'organisation des AG annuelles de la coalition
			* Extrant 1.1.2 : Ateliers d’initiation a l’informatique et logiciels de bureautique pour 6 coalitions régionales
	+ Résultat 1.2 : les capacités techniques en matière de plaidoyer pour une éducation équitable et sensible au genre des membres de la société civile sont renforcées
		- * Extrant 1.2.1 Atelier de plaidoyer et lobby pour une éducation équitable et sensible en 2024
			* Extrant 1.2.2 Formation suivi de l’élaboration d’une stratégie de communication et de plaidoyer de la COMEDUC

**OS2** : La COMEDUC participe à la mise en œuvre et au suivi de politiques éducatives inclusives et sensibles au genre en Mauritanie en renforçant la synergie des actions avec d'autres OSC.

* + Résultat 2.1 : La COMEDUC assure le suivi de suivi de politiques éducatives inclusives et sensibles au genre en Mauritanie
		- * Extrant 2.1.1 Atelier de sensibilisation des membres de la coalition des langues nationales (poular, soninké et wolof)
			* Extrant 2.1.3 Célébration de la Semaine Mondiale d'Action pour l'Education (SMAE) d'ici la fin du projet.

4.1. Pertinence et alignement sur les processus politiques nationaux, y compris le pacte de partenariat

 Les objectifs de notre projet visent à accroître l'implication de la société civile nationale dans la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives en Mauritanie, en mettant l'accent sur l'inclusion et le genre. Cet objectif s’adapte parfaitement à l’esprit de la nouvelle loi d’orientation du système éducatif mauritanien dans la mesure où cette nouvelle réforme a pour objet de bâtir Une Ecole unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation publique de qualité et gratuite pour tous.

## 4.2. Liens avec l'arène politique du secteur de l'éducation nationale, y compris avec les cadres politiques de l'ODD 4 et le plan stratégique 2025 du GPE

Le projet vise à contribuer, à travers le renforcement des capacités de notre coalition en matière de plaidoyer, à la mise en œuvre de l’Objectif de Développement Durable 4, à savoir ‘’Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie’’ et ses différentes cibles, notamment la cible 4.5 ‘’Eliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables’’. Dans ce cadre, la coalition compte élaborer un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la nouvelle loi d’orientation du système éducatif mauritanien. Ces activités sont également alignées sur le plan stratégique 2021-2025 du Partenariat Mondial pour l’Education (PME), en particulier sur le principal objectif de ce plan : ‘’le GPE vise la réalisation d’un changement profond pour aider les pays partenaires à protéger les acquis du passé et à progresser vers des systèmes éducatifs plus résilients’’. Conformément à cet objectif, notre coalition œuvrera, dans le cadre du projet EOL CO1-3 pour la période de 2024-2026, à la consolidation et au renforcement des résultats et acquis de la deuxième phase tout en visant, d’ici 2026, la réalisation de changements plus profonds s’inscrivant dans l’optique du Plan d’Action 2030 des Objectifs de Développement Durable.

Le projet porte par la COMEDUC dans le cadre de cet appel à proposition de EOL 2024-2026 est en phase avec la déclaration de politique générale du gouvernement mauritanien en matière d’éducation.

4.3. Synergies prévues avec d'autres bénéficiaires de subventions d’EOL

Nous projetons d’établir des liens avec d’autres bénéficiaires de subventions d’EOL en Afrique de l’ouest et l’Afrique du Nord notamment les pays qui ont un contexte similaire au notre par des liens de synergie afin de capitaliser sur leurs expériences et d’en tirer profit. Cet aspect de création de lien et d’apprentissage permettre à notre coalition une parfaitement consolidation des acquis et de partage d’expérience pour atteindre les objectifs du projet.

1. **Vue d'ensemble de COMEDUC**

La Coalition des Organisations Mauritaniennes pour l’Education (COMEDUC) est une organisation à but non lucratif créée le 26 Décembre 2009 à Nouakchott. Elle a été légalement reconnue par récépissé n° 234 délivré le 18/08/2011 par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. COMEDUC regroupe plusieurs organisations de la société civile, actives dans différents domaines liés à l’éducation inclusive de qualité.

La coalition est dirigée par un conseil d’administration de 15 membres élus pour 4 ans (2 mandats) par une assemblée générale élue. Le conseil d’administration est actuellement composé de 8 hommes et 7 femmes, respectant ainsi la parité quasi parfaite entre les deux sexes. Le conseil, qui se réunit tous les deux mois, est chargé de la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de la coalition, avec l’appui d’un personnel de 7 membres.

Grâce au projet EOL 2020-2021, la coalition couvre désormais l’ensemble du territoire national et regroupe 15 coordinations : 3 dans la capitale, Nouakchott, et 12 dans les différentes régions du pays. Chaque coordination régionale est coiffée par un conseil d’administration de 15 membres élus, soit, au total, 225 personnes, sans compter les membres non représentés au conseil d’administration.

5.1. Les ambitions de Comeduc en matière de pérennité

Nous continuons à œuvrer pour un système éducatif performant et qui réponde aux besoins du développement de la société mauritanienne. Pour ce faire, nous allons continuer à développer nos activités et à diversifier nos partenaires et nos sources de financement.

5.2. Capacités de la Comeduc

* Le conseil d’administration et le secrétariat sont constitués de cadres qualifiés : des inspecteurs d’enseignement primaire et secondaire disposant d’une riche et longue expérience de terrain, des syndicalistes, des planificateurs, des économistes et des financiers. Par ailleurs, tous les membres du conseil d’administration sont de hauts cadres issus du secteur de l’éducation disposant d’une longue et riche expérience dans le domaine de la supervision et du suivi des activités de la coalition. Un comité technique est mis en place chargé de mettre en œuvre les activités du projet. Ce comité est composé 4 personnes.

5.3. Stratégies d'inclusion de la Comeduc

- Suivi de la mise en œuvre de la déclaration de politique générale du gouvernement, notamment les aspects relatifs à une éducation inclusive, équitable et sensible au genre.

- Suivi de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle réforme du système éducatif

- Suivi de l’application de la loi 2001-054 du 19 07 2001 portant obligation de l’enseignement fondamental

1. **Objectifs de l’évaluation**

Après deux années de mise en œuvre du projet, une évaluation à mi-parcours s’impose pour consolider les acquis et en tirer des enseignements. Cette évaluation intervient dans un contexte marqué par plusieurs défis ayant affecté l'exécution du projet, notamment : un démarrage tardif lié au recrutement de l’équipe technique du projet.

L'objectif principal de cette évaluation est de fournir, de manière indépendante, aux parties prenantes (équipe projet, bailleur, et autres acteurs concernés) une analyse de la performance du projet en fonction des critères suivants : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité**. En plus d’assurer une redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, cette évaluation vise à favoriser l’apprentissage en identifiant et en analysant les bonnes pratiques et les leçons tirées du projet. Ces informations permettront de formuler des recommandations utiles pour de futurs projets dans cette thématique.

**Objectifs spécifiques de l’évaluation :**

* Évaluer la réalisation des activités et les résultats atteints conformément au cadre logique du projet ;
* Examiner la pertinence, la cohérence, l’efficience, l’efficacité et la durabilité du projet, avec un accent particulier sur :
	+ L’implication de organisations de la société civile ;
	+ La mobilisation des collectivités territoriales et des administrations publiques comme partenaires de mise en œuvre.
* Analyser les changements observés et déterminer la contribution du projet à ces transformations, notamment en identifiant les effets induits et les impacts des interventions sur :
	+ La transformation de l’éducation ;
	+ L’intégration des notions d’inclusion et de genre ;
	+ L’implication des autorités dédiées à l’éducation
* Formuler des recommandations pour la suite du projet :
	+ Identifier les **principaux enjeux** sur lesquels Comeduc devrait concentrer ses futures interventions (problèmes, groupes cibles, territoires, modalités de travail, partenaires).
	+ Tirer des **leçons** des défis rencontrés et des réussites obtenues pour améliorer les interventions futures.

La période concernée par cette évaluation est de janvier 2024 à aout 2025.

1. **Méthode et approche du travail d’évaluation**

L'évaluation suivra une démarche rigoureuse en trois étapes principales :

1. Structurer la démarche évaluative
2. Conduire l’analyse évaluative
3. Présenter les conclusions et recommandations

L’évaluateur est tenu d’associer étroitement l’équipe projet et les membres du conseil d’administration à chaque étape de la mission, en favorisant un dialogue continu, depuis la note de cadrage jusqu’à la réunion de présentation du rapport provisoire. Un partage précoce des constats et des premières analyses avec l’équipe projet sera crucial avant la rédaction du rapport provisoire.

* 1. **Structurer la démarche évaluative**

Dans cette phase préparatoire, le consultant devra :

* Rassembler et analyser la documentation : Examiner l’ensemble des documents relatifs au projet cadre logique, matrice des risques, etc…) et au contexte pour une compréhension approfondie. Les documents seront fournis par l’équipe projet.
* Identifier les parties prenantes clés : Lister les parties prenantes et les personnes ressources à rencontrer ou interroger, incluant les participants aux différentes activités de Comeduc e du projet EOL.
* Étudier le cadre logique pour clarifier les objectifs du projet, hiérarchiser les changements attendus, évaluer la cohérence interne du projet, et identifier les hypothèses initiales qui ont guidé sa conception, afin d’en examiner le bien-fondé.
* Affiner le cadre de l’évaluation : Sur la base des termes de référence et des documents collectés, définir précisément :
	+ Les questions évaluatives prioritaires ;
	+ Les critères de jugement et les indicateurs ;
	+ Les sources d’informations à utiliser (documentation, entretiens, focus groups, enquêtes) et les autres parties prenantes clés.

Le consultant proposera ensuite une note de cadrage de l’évaluation (ne dépassant pas 10 pages), qui sera discutée avec l’équipe projet pour valider la faisabilité de la démarche.

Une attention particulière sera accordée à la capacité du consultant à trianguler différentes sources d'information et à adopter une approche critique quant à leur fiabilité.

* 1. **Conduire l’analyse évaluative**

Dans un premier temps, l’évaluateur produira une note d’analyse descriptive incluant :

* Une présentation succincte du contexte et de l’évolution du secteur de l’éducation en Mauritanie ;
* Une description du projet (objectifs, contenu, acteurs impliqués, mode opératoire) ;
* Un résumé analytique du déroulement du projet, mettant en avant les événements clés, les financements mobilisés éventuellement, les principales difficultés rencontrées, et les ajustements éventuels.

Cette note, partagée avec l’équipe projet avant le travail de terrain, constituera la base de l’analyse et ne devra pas dépasser 3 pages, avec des annexes pour des compléments d’informations éventuels.

* + 1. **Evaluer la performance du projet**

Dans un second temps, l’évaluateur évaluera la performance du projet selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Il fournira un jugement de valeur pour chaque critère, en couvrant toutes les étapes du cycle du projet.

* Pertinence : Appréciation de la pertinence des objectifs du projet par rapport aux enjeux identifiés initialement et analyse des hypothèses fondatrices.
* Cohérence : Évaluation de la logique d’intervention interne et de sa compatibilité avec les directives et orientations de EOL.
* Efficacité : Analyse du niveau d’exécution et du degré de réalisation des objectifs spécifiques, ainsi que des écarts constatés, y compris sur l’intégration de la dimension genre et de l’inclusion sociale ;
* Efficience : Examen de l’optimisation des ressources allouées, en termes de fonds, expertise, matériel et temps, en relation avec les résultats obtenus.
* Impact : Analyse des effets à long terme (positifs ou négatifs) du projet, notamment sur les Comeduc, et sur l’environnement en matière d’éducation.
* Durabilité : Évaluation de la pérennité des résultats et de la probabilité que les bénéfices du projet se maintiennent ou s’amplifient dans le temps.
	+ 1. **Conclusions et recommandations**

L’évaluateur devra synthétiser ses observations et constats pour formuler des conclusions globales sur l’ensemble de l’intervention. Les conclusions seront hiérarchisées selon leur importance et fiabilité, et s’accompagneront de recommandations stratégiques et opérationnelles pour les futures interventions, classées par ordre de priorité.

Ces recommandations viseront à améliorer les pratiques futures et à garantir la pérennité des actions menées, tout en prenant en compte les enseignements tirés des défis rencontrés et des réussites obtenues.

1. **Organisation de l’évaluation**
	1. **Compétences requises pour mener l’évaluation**

Cette consultation est ouverte aux bureaux d'études/recherche et aux consultants indépendants expérimentés. Les compétences essentielles pour mener à bien cette évaluation sont :

**Essentiel** :

* Expertise en évaluation basée sur les résultats ;
* Expérience démontrée dans l'évaluation de programmes/projets d’éducation (appuyée par des attestations de bonne exécution) ;
* Capacité à gérer un processus d'évaluation, collecter et interpréter des données de base ;
* Expérience dans les méthodes d'animation participative ;
* Expertise sur les questions de genre et d’inégalités hommes-femmes et d’inclusion ;
* Compétences techniques et sectorielles dans les domaines de l’éducation,
* Excellente maîtrise du français et ou Arabe à l'oral et à l'écrit.
	1. **Gouvernance de l’évaluation**

L'évaluation a pour objectif de permettre aux acteurs impliqués d’évaluer collectivement et objectivement l'action, sa conception, son déroulement, et ses résultats. L'intégration des points de vue des partenaires et des experts du ministère de l’éducation nationale, notamment le Conseiller Technique en charge de la Société civile et des directeurs centraux est une exigence à la fois éthique et opérationnelle.

Un comité technique sera mis en place pour assurer une gouvernance participative tout au long du processus. Ce comité, composé e l’équipe technique, supervisera la méthode et l’organisation du travail, tout en validant les livrables. Il discutera des rapports produits par l’équipe d’évaluation, même si cette dernière restera seule responsable de la qualité du rapport final.

* 1. **Durée de l’évaluation**

La mission d’évaluation est impartie sur une période de 10 jours ouvrables et commence à prendre effet à partir de la date de signature du contrat. La mission en question doit être finie au plus tard avant le 30 septembre 2025.

Le consultant/bureau d'études devra proposer un plan de travail détaillé qui prendra en compte les activités suivantes :

1. Réunion de lancement ;
2. Réunion de validation de la note de cadrage ;
3. Mission collecte des informations ;
4. Réunion de débriefing ;
5. Réunion de restitution des conclusions à Comeduc et aux parties prenantes.
	1. **Livrables**
		1. **Note de cadrage**

À l’issue de la phase de structuration, le consultant, avec le soutien de l’équipe technique du projet produira une note de cadrage qui :

* Présentera la logique d’intervention du projet ;
* Précisera les questions clés pour l’évaluation ;
* Définira les indicateurs, sources d’informations et méthodes à utiliser ;
* Identifiera les parties clé et informateurs à consulter ;
* Intégrera une analyse narrative du projet retraçant son historique.

Cette note devra être discutée et validée par l’équipe technique du Projet avant de poursuivre l'évaluation.

* + 1. **Rapport final provisoire**

Un rapport provisoire de 30 pages maximum (hors annexes) sera produit, accompagné d’un support PowerPoint. Il comprendra :

* Introduction ;
* Méthodologie ;
* Constats et résultats ;
* Recommandations ;
* Annexes
	+ 1. **Rapport définitif**

Le rapport final, tenant compte des commentaires reçus, sera disponible dans les 5 jours suivant leur réception. En cas de divergence d'opinions, ces points pourront être annexés au rapport final et commentés par les consultants.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique à l’adresse mails suivante : comeducmauritanie@gmail.com en copie à hsall8194@gmail.com

Objet du mail portant la mention : « Evaluation mi-parcours du projet EOL\_période couverte »

Une copie physique du rapport final devra aussi être remise à Comeduc

**Le rapport d’évaluation à mi-parcours ne devra pas excéder 30 pages, hors annexe Il sera accompagné d’une synthèse de 4 pages dont la structuration est précisée dans le point 8.4.2**

* + 1. **Note synthèse sur l’intervention**

Une **synthèse de 4 pages** résumant le projet (contexte, objectifs, parties prenantes) et les principales conclusions, leçons, et recommandations sera également produite.

1. **Soumission des offres**
	1. **Contenu des offres**

Les soumissionnaires devront inclure les éléments suivants dans leurs propositions :

* **Note technique**, composée de :
	+ Une note explicative démontrant la compréhension des termes de référence (maximum 1 page) ;
	+ Une présentation détaillée de l’approche méthodologique proposée (maximum 1 page) ;
	+ Un calendrier indicatif des activités, précisant les délais de réalisation de chaque phase de l'évaluation (maximum 1 page) ;
	+ Une présentation de la composition de l’équipe d’évaluation, précisant les rôles et responsabilités de chaque membre, si l’évaluation est réalisée par plusieurs experts (maximum 1 page).
* **CV détaillé** des membres de l’équipe proposée, mettant en lumière les expériences pertinentes et similaires à l’évaluation sollicitée ;
* **Offre financière**, incluant le montant total TTC proposé pour l’évaluation, accompagné des modalités de paiement souhaitées en seulement deux tranches.
	1. **Remise des offres**

Les offres complètes devront être envoyées par courriel au plus tard le **Mercredi 3 septembre 2025 à 17 heures, heure** de Nouakchottà l’adresse suivante : comeducmauritanie@gmail.com et en copie à hsall8194@gmail.com.

* 1. **Modalités d’évaluation des offres**

Comeduc sélectionnera l’offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base de la grille suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères**  | **Score maximum**  |
| **Score offre technique**  | **80**  |
| • ***Compréhension des TdR et des buts des services à fournir***  | *10*  |
| • ***Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés***  | *20*  |
| • **Organisation des tâches et du temps**  | *10*  |
| • ***Equipe d’expert.e.s proposée (expérience, complémentarité et diversité des profils)***  | 40  |
| **Score offre financière**  | **20**  |
| **Score total**  | **100**  |

1. [Transformer l'éducation en Mauritanie](https://www.globalpartnership.org/fr/where-we-work/mauritania#:~:text=la%20faible%20qualit%C3%A9%20de%20l,pour%20les%20gar%C3%A7ons%20en%202013)) [↑](#footnote-ref-1)